Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260402-2026_38-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-38 du 02.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Aurélien AUDIC secrétaire de séance.

DEVIS A VALIDER – ACHAT EQUIPEMENTS BUREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu la réorganisation opérée au niveau des bureaux
Considérant la nécessité d'équiper les services municipaux en mobilier et matériel de bureau afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux agents et d'améliorer l'accueil du public ;
Considérant que certains équipements existants sont vétustes ou inadaptés ;
Considérant le devis présenté par la société Bureau Vallée, en date du 02/04/2026, pour un montant estimatif d'environ 4000 € TTC ;
Considérant que cette dépense est prévue au budget communal ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260402-2026_38-DE

Le Conseil municipal, après en avoir à l'unanimité :

- **APPROUVE** e devis de la société Bureau Vallée relatif à l'acquisition d'équipements de bureau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 02 avril 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Aurélien AUDIC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 07 avril 2026
Transmis en Préfecture le 07 avril 2026